

Mailly : « Une manifestation de plus, cela va servir à quoi ? »

En cette rentrée de crise, le secrétaire général de Force ouvrière, Jean-Claude Mailly, dénonce les « chamailleries de cour de récréation » entre syndicats.

ALORS QUE la crise continue sur le front du chômage, les syndicats font leur rentrée dans la cacophonie. Les querelles, entre états-majors font place à l'action. Depuis plusieurs jours, les organisations peinent à se mettre d'accord sur une date de réunion pour préparer la suite de leur mouvement. En attendant, les petites phrases volent, notamment entre le leader de FO et les deux poids lourds de la CGT et de la CFDT. La belle unité d'action cimentée par la crise a-t-elle fait long feu ? C'est ce que laisse entendre Jean-Claude Mailly, le secrétaire de FO. Il explique les raisons profondes de ce désaccord et tacle au passage Bernard Thibault, secrétaire de la CGT, candidat à un nouveau mandat en décembre au congrès de Nantes.

Comment s'annonce cette rentrée sociale ?

■ **Jean-Claude Mailly.** Que l'on soit bien clair, la crise se poursuit malgré tout ce qu'on raconte. Elle sera finie le jour où les investissements et les créations d'emplois reprendront. Nous en sommes malheureusement encore loin. On s'attend à 800 000 chômeurs de plus cette année. Il y a de plus en plus de plans sociaux et de suppressions d'emplois. Ce qui me frappe, c'est la perte de confiance des salariés et un sentiment de révolte profond contre l'accroissement des inégalités. Que le gouvernement et le président de la République fassent attention, ils sous-estiment beaucoup ce sentiment d'injustice. Maintenant les syndicats doivent regarder ensemble ce que l'on peut faire pour être efficaces et se faire entendre.

Irez-vous à la réunion souhaitée par la CGT et la CFDT, et qui pourrait se tenir demain ou, au plus tard, dans les prochains jours ?

On verra, mais pour faire quoi ? J'ai déjà dit que, le 8 septembre, nous ne pouvions pas. Tout semble vouloir être arrêté d'avancé. La CGT n'a pas

attendu pour appeler les salariés et les autres centrales à une mobilisation le 7 octobre prochain contre la crise. Ça ne marche pas comme ça. D'autant que, le 7 octobre, c'est avant tout une date arrêtée dans le cadre de la Confédération syndicale internationale pour sensibiliser sur les normes du travail. On fera un colloque, comme prévu, pas une manifestation. Comme l'an dernier, FO ne mélangera pas les choses.

Entre FO et les grandes centrales, le courant ne semble plus passer. Qu'est-ce que cela cache ?

Est-ce la rentrée des classes qui veut cela ? On a un peu l'impression de chamailleries dans la cour de récréation. L'heure n'est pas à la polémique, mais il faut se poser les vraies questions. Quelle est la situation des salariés ? Comment être efficace syndicalement ? L'unité d'action est un levier, mais cela suppose que l'on soit d'accord sur les revendications et sur les objectifs. Par exemple sur les modalités, nous avons des positions différentes.

« L'unité d'action n'a pas vocation à être permanente »

Vous réclamez une grève de vingt-quatre heures, ce qui vous oppose à la CGT et la CFDT. Pourquoi privilégier ce mode d'action ?

Au printemps dernier, après le succès des deux premières manifestations du 29 janvier et du 19 mars, nous avons considéré qu'une de plus ne ferait pas bouger le gouvernement et finirait surtout par lasser les salariés. C'est ce qui s'est produit lors de la journée du 13 juin. Aujourd'hui le débat demeure. Une manifestation de plus dans le contexte actuel, cela va servir à quoi ? FO n'est pas une armée avec un général et des troupes qui répondent aux ordres.

L'unité syndicale est donc bien morte...

L'unité d'action n'a pas vocation à

être permanente. Elle peut s'arrêter et reprendre à tout moment. Pour FO ce n'est pas une obligation d'afficher un communiqué commun tout le temps, notamment si le but recherché, représentativité et congrès obligent, est surtout de montrer que le syndicalisme rassemblé ça marche. Je n'ai jamais cru au syndicalisme rassemblé. Chaque syndicat doit être libre.

Les divisions ne sont pourtant pas payantes...

C'est vrai, mais dans le même temps les journées de manif à répétition non plus, ce n'est pas payant. Si l'objectif est de sortir les drapeaux, ce n'est pas la façon dont FO voit les choses. Cela ne nous empêche pas d'être sur le terrain auprès des salariés et d'avoir des initiatives. Au mois d'octobre nous allons réunir quelques centaines de délégués syndicaux d'entreprises en difficulté pour débattre et entendre ce qu'ils attendent. On n'est pas au cinéma, on est dans la réalité sociale.

Dans les conflits durs de cet été, comme New Fabris ou encore Continental, les leaders syndicaux se sont vu reprocher de ne pas être aux côtés des salariés. Qu'en pensez-vous ?

Je me refuse à des visites pour faire des opérations de com. Les salariés attendent des réponses et il faut pouvoir leur en donner. Cela ne veut pas dire qu'on ne fait rien. Dans certains de ces dossiers, il m'est arrivé d'intervenir auprès des PDG et d'activer tous les réseaux possibles.

Vous condamnez les actions radicales, comme les séquestrations ?

Non, car je les comprends, à condition que cela se fasse dans la dignité. Mais je ne dis pas qu'on appelle les salariés à faire cela. Une chose est sûre, il y en aura d'autres. Comment peut-il en être autrement ?

PROPOS RECUEILLIS PAR
CATHERINE GASTÉ-PECLERS

109 milliards d'euros de déficit en sept mois

*Tribune
S-TX*

Sous l'effet de la crise, le déficit a PLUS QUE DOUBLÉ PAR RAPPORT À 2008.

FIN JUILLET, le déficit budgétaire a enfoncé un nouveau seuil pour s'établir à 109 milliards d'euros (sur les sept premiers mois de l'année). Un point bas historique. Le déficit de l'État a donc plus que doublé en un an puisque, en juillet 2008, il se montait à 51,4 milliards d'euros. Dans ces conditions, la prévision d'un déficit budgétaire compris entre 125 et 130 milliards cette année est-elle encore tenable ? Dans l'entourage du ministre du Budget, Éric Woerth, on affirme que, « à ce stade, cette prévision n'est pas remise en cause ». À mi-mots néanmoins, on admet qu'il existe un aléa baissier sur cette estimation. Ceci sera précisé à la fin du mois, lors de la présentation du projet de budget pour 2010.

■ RECETTES EN BAISSÉ

Selon Bercy, l'écart de 57,6 milliards observé sur un an provient principalement du « poids de la conjoncture économique sur l'évolution des recettes et, à hauteur de 25,8 milliards, de l'effet des différentes mesures de soutien de l'économie ». Concernant les rentrées fiscales, elles affichent une chute de 23 % à 123 milliards par rapport à la même période de l'an dernier. Alors que les recettes de l'impôt sur le revenu sont stables, TVA, impôts sur les sociétés et TIPP reculent très nettement. La palme revenant à l'impôt sur les sociétés, en chute de 87,5 % à 3,5 milliards d'euros. Les mesures du plan de relance — reports arrières d'IS et remboursements anticipés de crédit d'impôt — ont particulièrement eu un effet sur les rentrées de cet impôt. La fin de 2009 devrait être meilleure. À partir de l'estimation des acomptes restant à verser, Bercy espère toujours que les recettes d'IS soient comprises entre 20 et 25 milliards cette année. ANNE EVENO

La Commission des finances de l'Assemblée nationale veut créer « une police fiscale »

Le fond de S-TX

DANS le droit fil des recommandations du G20 de Londres, en avril, et à deux semaines du sommet de Pittsburgh (États-Unis), le gouvernement français envisage des mesures de rétorsion à l'encontre des pays qualifiés de « non coopératifs » en matière fiscale.

Un package de mesures anti-évasion fiscale est en cours d'élaboration à Bercy et devrait être intégré au prochain projet de loi de finance, présenté mi-octobre, comme l'a indiqué Eric Woerth, le ministre du budget lors d'une conférence à Berlin le 23 juin.

L'une des pistes envisagées consisterait à surtaxer les revenus versés sous formes de dividendes, de redevances ou d'intérêts, par les entreprises françaises à des personnes, physiques ou morales, domiciliées dans les paradis fiscaux. La taxe prélevée à la source, aujourd'hui de 10 % à 15 %, pourrait ainsi être majorée jusqu'à 50 %.

Concrètement, une entreprise qui déclare aujourd'hui les sommes versées à des associations caritatives pour bénéficier d'abattement, devrait ainsi, demain, identifier aussi les sommes versées à des entités situées dans une liste de paradis fiscaux. Mais cette

fois pour les surtaxer. Logiquement tout régime fiscal de faveur ne sera plus valable si le bénéficiaire se trouve dans un paradis fiscal non coopératif.

« Pour le moment rien n'est arbitré », tempère un proche de la ministre de l'économie Christine Lagarde. Au-delà de ce système de prélèvement à la source, d'autres pistes sont aussi à l'étude.

Bercy pourrait notamment proposer aussi de durcir la loi anti-abus. Ce dispositif qui figure dans le code général des impôts permet à l'État de taxer certaines activités domiciliées hors du territoire dès lors qu'elles sont assimilées à de l'évasion fiscale.

Les activités domiciliées dans les pays non coopératifs, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas signés ou qui ne respectent pas les engagements de l'OCDE en matière de déclaration de données fiscales seraient concernés par ce dispositif. « Cela fait partie de la "box of sanction", la boîte à outil de mesures de rétorsion discutée lors du G20 de Londres que chaque État peut décliner selon sa propre législation » explique ce proche de M^{me} Lagarde.

« Pour le moment rien n'est décidé », tempère la porte-parole de

Bercy. Après l'imbroglie provoquée par l'annonce de la taxe carbone, les ministres privilégient la prudence sur les sujets fiscaux.

Paris reste néanmoins parmi les pays les plus actifs dans la chasse aux paradis fiscaux. Ainsi, jeudi 10 septembre, la Commission des finances de l'Assemblée nationale devrait présenter la mise en place d'une « police fiscale » placée sous l'autorité d'un juge.

« Gilles Carrez, le rapporteur de la Commission et moi-même remettront un rapport avec des propositions concrètes pour obtenir la levée du secret bancaire et créer un fisc judiciaire. Il faut que les agents du fisc aient des pouvoirs de police judiciaire », explique Didier Migaud président (PS) de la Commission, confirmant un information des Echos du vendredi 4 septembre. « Tout cela va dans le bon sens, ce qui permet de pourchasser d'une manière ou d'une autre les paradis fiscaux est bienvenu », commente Michel Sapin député (PS).

À l'Élysée, on se veut prudent : « Le ministère des finances travaille mais nous n'avons reçu pour l'instant aucune proposition concrète. » ■

Claire Gatinois et Anne Michel